



## ATELIER «GRAINE DE CRÉATEUR DE MODE»

DU 13 SEPTEMBRE 2017 AU 15 JUIN 2017

CP / CE1 : LE MARDI DE 16 H 30 À 17 H 40 (CE2 SI PLUS DE PLACE LE JEUDI)

CE2 / CM1 / CM2 : LE JEUDI DE 16 H 30 À 17 H 40

### L'atelier

Les enfants aborderont de manière ludique, la connaissance de la mode et les différentes techniques de création : dessin de mode, couture, customisation, réalisation de bijoux, initiation au tricot et au crochet.

Les apprentis stylistes pourront ainsi développer leur créativité et leur dextérité, ainsi qu'affirmer leurs goûts et leur personnalité propres au travers d'une activité faisant appel à leur imagination.

### Les points forts

- Motricité fine • Apprentissage de la patience • Développement de la personnalité et de la créativité • Concentration • Confiance en soi



### Tout le matériel est fourni sauf :

- un vieux tablier
- 2 paires de ciseaux - ( une papier et une pour tissus ) marquée au nom de l'enfant (À apporter chaque semaine).

Monsieur, Madame : .....

Parent(s) de : .....

en classe de : .....

- S'engage :**  Pour l'année le mardi de 16 h 30 à 17 h 40 ( CP / CE1 ).  
 Pour l'année le jeudi de 16 h 30 à 17 h 40 ( CE2/CM1/CM2 ).

### Et verse :

- la somme de 280 € par chèque pour l'année
- 2 x 140 € soit 280 € pour l'année ( 2 chèques de 140 € qui seront encaissés Le 15 septembre et le 2 janvier

**Important :** Je ne peux pas prendre plus de 12 enfants ( CP / CE1 ) et 14 enfants ( CE2/CM1/CM2 ), ceci pour le bon fonctionnement des ateliers. Les inscriptions s'arrêteront aux 10 premières réponses pour les CP / CE1 et aux 12 premières réponses pour les CE2 /CM1/CM2 .S'il y a moins de 8 enfants inscrits à l'un des ateliers celui-ci sera annulé ou les enfants seront intégrés à l'autre atelier selon les places disponibles. Votre inscription est un engagement à l'année. Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de déménagement hors de la ville, de maladie longue durée ou de chômage. Un remboursement au prorata temporis sera effectué sur présentation de justificatifs pour les cas précités ci-dessus. Les chèques sont à établir à l'ordre de Dorothee Bruet à renvoyer avec tous les documents remplis au :

6 bis rue Jules Parent, 92500 Rueil Malmaison.

SIGNATURES DES PARENTS :



ATELIERS 2017 - 2018 -  
ECOLE SAINT-CHARLES / NOTRE DAME

## Fiche de renseignements

à remplir et à joindre avec la fiche d'inscription

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

	Père ( ou tuteur )	Mère
Nom et Prénom		
Adresse		
Code postal/ Ville		
Tél ( Port/Fixe )		
Email		

### EN CAS D'URGENCE :

N° de téléphone à appeler : .....

N° de sécurité sociale de la personne responsable : .....

### AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Nous, soussigné(s), Père, Mère, Tuteur légal, responsable de l'enfant ..... autorisons Dorothee Bruet à faire soigner notre enfant et faire pratiquer les interventions d'urgence, suivant les prescriptions du médecin. Cette autorisation est valable sur toute la durée de l'atelier.

Fait à ..... Le .....

Signature des parents ou du tuteur légal précédée de la mention « lu et approuvé ».